

## Les petites manœuvres de France 2 pour sauver le soldat Enderlin

Le PDG de France-Télévisions multiplie les manœuvres dilatoires empêchant la mise en place de la commission d'experts convenue avec le président du CRIF

Cela fait maintenant plus de neuf ans qu'un reportage de France 2 filmé à Gaza par le caméraman palestinien Talal Abou Rahma, puis monté et commenté par Charles Enderlin, le correspondant de la chaîne en Israël, alimente une polémique médiatique et l'actualité judiciaire. Il s'agit, on l'aura compris, de cette fameuse affaire Al Dura, où l'on aurait vu, au journal du 20 h de France 2, un enfant mourir à Gaza, dans les bras de son père, fauché par des balles en provenance d'une position militaire israélienne, le père étant, lui, grièvement blessé.

Le retentissement mondial de ces images, et leurs conséquences dans le conflit israélo-arabe (déclenchement de l'Intifada, montée de haine anti-israélienne dans tout le monde arabo-musulman, exécution du journaliste américain Daniel Pearl sur un fond de photos d'Al Dura père et fils) leur confèrent le statut d'icône d'un moment intense de l'histoire. Aujourd'hui, avec le recul, on peut affirmer qu'à chaque stade de cette affaire, la direction de France 2 a mis tous les moyens en œuvre pour empêcher la vérité de surgir. Dissimulation des rushes, présentation de "preuves" de blessures de Jamal Al Dura qui se révéleront ensuite être dues à d'autres causes, diffamation des contradicteurs qualifiés "d'extrémistes sionistes", et enfin sabotage conscient - et organisé ? - d'une commission d'enquête concédée de mauvaise grâce au président du CRIF, voilà la liste non exhaustive des manœuvres de la chaîne publique française pour sauver sa réputation, et le soldat Enderlin du déshonneur professionnel qui l'attend.

France 2 a présenté au tribunal un film de 18 minutes sur 27, donc amputé de 9 minutes. Les passages coupés étaient ceux où les mises en scène de fausses blessures sur des manifestants étaient par trop flagrantes.

La stratégie de France 2 dans cette affaire a d'abord été celle du "circulez, y'a rien à voir" lorsque les premiers doutes émis par des militaires israéliens sur l'authenticité de la scène ont été formulés. Ceux qui contestent le reportage de France 2 sont, pour les dirigeants de la chaîne publique, des excités sionistes extrémistes, des



La photo qui a fait le tour du monde et a déchaîné l'opinion publique contre Israël. Le petit Mohammed se réfugie derrière son père pour esquiver les balles israéliennes.

"négationnistes" qui veulent salir la réputation d'un journaliste, Charles Enderlin. Ce dernier n'est pas avare de déclarations dans la presse internationale, où il affirme, entre autres, qu'il avait coupé au montage, des scènes d'agonie de l'enfant car elles étaient trop insupportables. Jusqu'au mois d'octobre 2004, la direction de France 2 refusera de montrer ces rushes (images tournées mais non diffusées) à ceux qui en faisaient la demande, notamment Stéphane Juffa, animateur de Metula News Agency, un site Internet israélien francophone qui avait, le premier rendu, publics ses doutes sur l'authenticité du reportage. Lorsque, en octobre 2004, des journalistes établis, comme le directeur de *L'Express* Denis Jeambar, le producteur de documentaires Daniel Leconte et moi-même émirent le souhait de visionner ces rushes, Arlette Chabot, directrice de l'information de France 2, ne put faire autrement que de les présenter. Il s'avéra que dans ces 27 minutes d'images, aucune des scènes prétendument insupportables d'agonie n'était présente, et qu'au contraire, l'image finale coupée par Charles Enderlin montrait l'enfant, supposé mort, levant la jambe et tournant la tête en direction de la caméra. Par ailleurs, d'autres scènes montrant des manifestants

blessés étaient purement et simplement jouées, ce que reconnaissaient même les représentants de France 2 assistant à la projection. Dès ce jour-là, pour mettre fin à la controverse, je suggérai à la direction de France 2 de faire effectuer une expertise médico-légale indépendante de Jamal Al Dura.

### Des journalistes triés sur le volet

En lieu et place de cette expertise, Arlette Chabot demanda à Charles Enderlin et Talal Abou Rahma d'aller filmer les cicatrices de Jamal Al Dura, ce qui fut fait. La projection de ce "reportage" eut lieu en novembre 2004 dans les



Un des nombreux monuments à l'effigie de Mohammed Al Dura.

locaux de France 2 devant des journalistes triés sur le volet. Cette projection eut l'effet escompté : même les plus sceptiques des journalistes présents ne pouvaient nier que le corps de la "victime" présentait des stigmates impressionnantes, preuves, selon France 2, des blessures subies le 30 septembre 2000. Parallèlement, France 2 engageait une série de procédures contre des sites Internet qui avaient repris les informations de Metula News Agency. C'est ainsi, qu'en première instance, France 2 parvint à faire condamner pour diffamation Philippe Karsenty, animateur du site Medias-Ratings. Dès lors, pour France 2, cette affaire était terminée, les détracteurs d'Enderlin confondus et condamnés, l'honneur de la chaîne définitivement sauf. Dans cette perspective, l'appel interjeté par Karsenty ne serait qu'une formalité, confirmant le premier jugement et mettant un point final judiciaire à une affaire qui n'avait que trop duré.

Or, les choses ont tourné autrement. D'abord, face aux nombreuses incohérences de la version de France 2 relevées à l'audience, la présidente de la Cour d'appel exige la projection des rushes à l'audience suivante. La chaîne s'exécute de mauvaise grâce, présentant au tribunal un film de 18 minutes sur 27, donc amputé de 9 minutes. Les passages coupés étaient ceux où les mises en scène de fausses blessures sur des manifestants étaient par trop flagrantes. D'autre part, un élément nouveau était intervenu entre le procès en première instance et l'appel : un chirurgien israélien d'origine française, le Dr Yehouda David, devant l'utilisation mensongère faite par France 2 des cicatrices de Jamal al Dura, se décide à violer le secret professionnel. Il prouve, dossier médical à l'appui, qu'il avait en 1994 pratiqué plusieurs opérations chirurgicales sur Jamal Al Dura à l'Hôpital Tel Hashomer de Tel-Aviv à la suite d'une agression à la hache dont ce dernier avait été victime à Gaza en 1992. Cet élément, ajouté à une expertise balistique accablante pour la thèse de France 2, conduit la Cour d'appel de Paris à débouter France 2 de sa plainte contre Philippe Karsenty le 21 mai 2008.

Pour France 2, c'est la catastrophe : non seulement l'affaire n'est pas close, mais le doute sur l'authenticité du reportage gagne maintenant des milieux qui, jusque-là, avaient accepté la version de la chaîne publique, comme les journalistes Elisabeth Lévy et Gil Mihaely. En juin 2008,